RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER 2E PARTIE : RECOMMANDATIONS SUR L'ALLOCATION DE DONS AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Aux fins de décision

1. OBJET

Le présent document a pour objet de présenter au Conseil d'administration (ci-après, le « Conseil ») :

a. les recommandations du Comité consultatif financier (le « CCF ») concernant le cycle actuel de financement pour la mise en œuvre des programmes discuté lors de sa réunion en personne du 15 au 18 octobre 2013 à Washington ; et

b. les observations du CCF sur les tendances généralement observées en ce qui concerne les dons au titre de la mise en œuvre des programmes.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

Le CCF recommande que la décision suivante soit prise par le Conseil :

BOD/2013/11-XX – Approbation des allocations de dons pour la mise en œuvre des programmes : le Conseil d'administration :

1. approuve l'allocation de fonds fiduciaires du GPE pour la mise en œuvre des programmes, comme indiqué dans les demandes soumises lors du deuxième cycle de 2013 et qui figurent dans le tableau n° 1 du document BOD/2013/11 DOC 06b, sous réserve de :

 (a) la disponibilité des fonds ;

 (b) la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires pour les dons au titre de la mise en œuvre des programmes ; et

(c) toute condition figurant dans le tableau n° 2 du document BOD/2013/11 DOC 06b.

2. demande au Secrétariat :

(a) d'inclure dans sa notification de l'approbation des allocations, envoyée à chacun des groupes locaux des partenaires de l'éducation concernés, les conditions, les demandes de comptes-rendus et d'observations sur le programme figurant dans le tableau n° 2 du document BOD/2013/11 DOC 06b ;

(b) de fournir au Comité consultatif financier[1](ou au comité qui lui succédera) une mise à jour lors de sa prochaine réunion en personne sur les points énumérés dans la colonne « compte-rendu » dans le tableau n° 2 du document BOD/2013/11 DOC 06b ; et

(c) d'indiquer aux groupes locaux des partenaires de l'éducation au Nigéria les motifs pour lesquels le CCF n'a pas recommandé d'allocation en réponse à sa proposition, comme indiqué dans le document BOD/2013/11 DOC 03, tableau n° 2, et d'encourager le Nigéria à soumettre une nouvelle demande en 2014.

3. MOTIFS DE LA RECOMMANDATION

3.1 Le tableau n° 1 ci-dessous récapitule les demandes de dons au titre de la mise en œuvre des programmes, examinées par le CCF lors de sa réunion du 15 au 18 octobre 2013, ainsi que les recommandations du CCF sur le financement (y compris les allocations de supervision et les commissions de gestion).

[1] Celui-ci sera remplacé par le Comité des financements et performances au niveau des pays si les recommandations du groupe de travail sur la gouvernance figurant dans le document BOD/2013/11 DOC 03 sont approuvées par le Conseil.

Tableau 1 : Récapitulatif des demandes de dons au titre de la mise en œuvre des programmes et recommandations du CCF concernant le financement (tous les montants sont exprimés en dollars américains)

Pays	Entité de supervision (ES) / Entité de gestion (EG)	Allocation demandée	Allocation recommandée par le CCF	Allocation de supervision[2]	% et montant de la commission de gestion	Période	Source de financement
Cambodge	Banque mondiale (ES)	38 500 000	38 500 000	400 000	1,75 % -673 750	3 ans	Fonds du GPE
Cameroun	Banque mondiale (ES)	53 300 000	53 300 000	400 000	1,75 %-932 750	3 ans	Fonds du GPE
République centrafricaine[3]	UNICEF (EG)	3 690 000[4]	3 690 000	n.d.	8 %-295 200	1 an	Fonds du GPE
Djibouti	Banque mondiale (ES)	3 800 000	3 800 000	400 000	1,75 % - 66 500	3 ans	Fonds du GPE
Érythrée	UNICEF (ES)	25 300 000	25 300 000	800 000	8 %-2 024 000	3 ans	Fonds du GPE
Éthiopie	Banque mondiale (ES)	100 000 000	100 000 000	400 000	1,75 %-1 750 000	3 ans	Fonds du GPE
Gambie	Banque mondiale (ES)	6 900 000	6 900 000	500 000	1,75 %-120 750	4 ans	Fonds du GPE
République kirghize	Banque mondiale (ES)	12 700 000	4 700 000	n.d.	n.d.	3 ans	Fonds catalyseur[5]
			8 000 000	400 000	1,75 %-140 000		Fonds du GPE

[2]Pour un certain nombre de demandes, les montants indiqués dans le tableau reflètent la recommandation du CCF d'un ajustement à la baisse pour assurer qu'ils se situent dans les limites de l'allocation type disponible. Le montant demandé par la Banque mondiale pour Sao Tomé-et-Principe est inférieur à l'allocation type. Les sommes recommandées pour la Sierra Leone et l'Érythrée se trouvent dans les limites maximales actuellement admissibles pour les allocations de supervision dans les États fragiles ou touchés par un conflit.

[3]Demande de financement conformément au cadre directeur pour un soutien accéléré dans les situations d'urgence et de redressement anticipé

[4]La demande de financement comprend la somme de 175 719 dollars en coûts de soutien au programme de l'UNICEF qui seront directement imputés au don.

[5]Il existe un certain nombre de fonds spéciaux du Fonds catalyseur qui présentent des soldes résiduels que le Secrétariat aimerait utiliser comme source de financement de certaines allocations de manière à pouvoir les clôturer au plus tôt. La décision du Conseil sur les engagements annuels (BOD/2012/11-04) ne s'appliquera pas aux allocations tirées de ces fonds spéciaux en raison de la structure spécifique de ces derniers. Cependant, le Secrétariat compensera cette situation en retardant l'engagement de la partie de l'allocation qui sera financée à l'aide du Fonds du GPE, de manière à utiliser en premier le Fonds catalyseur. Il convient de noter que le Fonds catalyseur a besoin d'une extension pour tenir compte de la poursuite des allocations.

Pays	Entité de supervision (ES) / Entité de gestion (EG)	Allocation demandée	Allocation recommandée par le CCF	Allocation de supervision[2]	% et montant de la commission de gestion	Période	Source de financement
Niger	Banque mondiale (ES)	84 200 000	84 200 000	500 000	1,75 % - 1 473 500	4 ans	Fonds du GPE
Nigéria	Banque mondiale (ES)	100 000 000	Nouvelle soumission recommandée.				
Sao Tomé-et-Principe	Banque mondiale (ES)	1 100 000	1 100 000	250 000	1,75 %-19 250	3 ans	Fonds du GPE
Sierra Leone	Banque mondiale (ES)	17 900 000	17 900 000	526 000	1,75 %-313 250	3 ans	Fonds du GPE
Somalie – Centre-Sud	UNICEF (EG)	6 820 000[6]	6 820 000	n.d.	8 %-545 600	3 ans	Fonds du GPE
Tanzanie	Agence suédoise de coopération internationale au développement (ES)	94 800 000	94 800 000	400 000	0 %-0	3 ans	Fonds du GPE
Ouganda	Banque mondiale (ES)	100 000 000	100 000 000	400 000	1,75 %-1 750 000	3 ans	Fonds du GPE
Ouzbékistan	Banque mondiale (ES)	49 900 000	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Totaux		699 110 000	549 210 000	5 376 000	10 104 550		

[6]La demande de financement comprend la somme de 891 880 dollars en coûts de soutien au programme de l'UNICEF qui seront directement imputés au don.

3.2 Chaque groupe local des partenaires de l'éducation (« GLPE ») dans les États non fédéraux a demandé le montant maximal disponible en vertu de la liste actuelle des allocations indicatives. L'attention du Conseil est attirée sur les points suivants :

- L'allocation indicative nationale pour la Somalie s'élève à 14,5 millions de dollars. Les dons accordés au Puntland et au Somaliland, recommandés par le CCF et approuvés par le Conseil lors de sa dernière réunion en personne en mai 2013, ont totalisé 6,3 millions de dollars. En septembre 2013, le GLPE dans la zone Centre-Sud a déposé une demande de don d'un montant de 1 380 000 dollars pour une année conformément aux dispositions sur le financement accéléré, que le Conseil a approuvé lors de son audioconférence du 7 octobre 2013. [7] Le CCF recommande maintenant les 6 820 000 dollars restants à la zone Centre-Sud.
- L'allocation indicative nationale pour la Tanzanie s'élève à 100 millions de dollars. Le don pour le Zanzibar, recommandé par le CCF et approuvé par le Conseil en mai 2013, s'élevait à 5,2 millions de dollars. Le montant restant disponible de 94,8 millions de dollars est maintenant recommandé pour approbation pour la partie continentale de la Tanzanie.

3.3 Comme le montre **le tableau n° 1** ci-dessus, le CCF recommande que le Conseil approuve toutes les demandes présentées par les GLPE pertinents, autres que celles pour le **Nigéria** et **l'Ouzbékistan** (présentées au paragraphe **3.8 et aux suivants** ci-dessous). En ce qui concerne le Nigéria, le CCF recommande que la demande soit soumise à nouveau en 2014, comme indiqué dans la décision proposée du Conseil dans la Section 2.

3.4 **La République centrafricaine** a retiré sa demande peu de temps avant que ne débute la réunion du CCF en avril 2013, compte tenu du coup d'État survenu dans le pays. À cette époque, le Conseil avait été notifié qu'une demande conformément aux dispositions sur le financement accéléré[8] serait soumise dès que possible. Cette demande, pour le montant de 3 690 000 dollars de l'allocation indicative totale de 19 200 000 dollars prévue pour la République centrafricaine, a été examinée par le CCF lors de sa réunion en octobre 2013. Étant donné la proximité de cette réunion avec la réunion en personne du Conseil, la recommandation

[7] http://www.globalpartnership.org/media/Board/2013-10-Board-audioconference-Chair-Summary.pdf

[8] http://www.globalpartnership.org/media/docs/library/121206_GPE-Guidelines-for-Accelerated-Funding-EN.pdf

du CCF pour cette demande est incluse dans ce rapport, avec les recommandations pour le 2e cycle de financement de la mise en œuvre des programmes pour 2013.

3.5 Les évaluations finales par le Secrétariat sur le degré de préparation en vertu du processus d'examen de l'assurance qualité pour chacune des demandes (y compris le Nigéria et l'Ouzbékistan) figurent à **l'Annexe 1** (document séparé).

3.6 **Le tableau n° 2** ci-dessous contient les conditions recommandées par le CCF, les demandes de comptes-rendus pour le CCF (ou au comité qui lui succédera, étant donné la possibilité de réformes en matière de gouvernance recommandées par le groupe de travail sur la gouvernance), ainsi que des observations générales pour chaque GLPE demandeur (autre que l'Ouzbékistan). Conformément à la décision recommandée, celles-ci seront communiquées par le Président/Secrétariat dans la notification de l'approbation de l'allocation adressée aux GLPE (ou la demande d'une nouvelle soumission dans le cas du Nigéria).

3.7 Il convient de noter que le membre du CCF représentant l'entité de supervision au Cambodge et en Ouganda a formulé une objection à la conditionnalité imposée sur l'engagement de fonds en fonction de la contribution de l'État pour le secteur de l'éducation. D'après, les observations du GLPE au CCF concernant la demande pour l'Ouganda, d'un indicateur des compétences en lecture, écriture et calcul, le membre du CCF a retenu que l'Entité de Supervision s'assurera que le calcul et la lecture de la 3e année soient les objectifs premiers pour lesquels contribuera l'opération. Cependant, le membre s'est exprimé sur le fait que l'Entité de Supervision ne peut être tenu responsable pour les augmentations d'apprentissage qui ne peuvent pas être attribuer à cette intervention durant la courte période de la subvention.

Tableau 2 : Commentaires du CCF sur les demandes de dons pour la mise en œuvre des programmes

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Cambodge	Les deuxième et troisième engagements annuels de fonds pour le programme seront versés uniquement si le groupe local des partenaires de l'éducation fournit un rapport au Secrétariat démontrant que le pourcentage du budget de l'État consacré à l'éducation n'a pas baissé par rapport au niveau atteint dans le budget 2013.		Les progrès accomplis à ce jour par le Cambodge dans le domaine de l'éducation sont appréciables. Le niveau des dépenses d'éducation est peu élevé en comparaison avec d'autres pays dans la région, ce qui est réellement préoccupant. En outre, le gouvernement devra financer les salaires des enseignants dans les nombreuses écoles qui seront construites avec le soutien du GPE. Le projet du GPE devrait reposer sur un plan pour le secteur de l'éducation approuvé par le gouvernement. La possibilité que ce plan puisse être modifié avant de recevoir l'approbation du gouvernement porterait atteinte à la raison d'être du programme du GPE, ce qui est préoccupant. Un sujet de préoccupation est le manque d'alignement sur les autres activités de soutien à l'éducation réalisées dans le pays. Il est à noter que la Commission européenne apporte son soutien sous forme d'aide budgétaire. Il est important que l'évaluation des acquis tienne compte du contexte local et serve à améliorer les résultats d'apprentissage.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Cameroun		La faible part des fonds publics consacrés à l'éducation de base est constatée. Le GLPE doit développer une stratégie de suivi de cette situation et en rendre compte en conséquence au Secrétariat.	La qualité relevée de la proposition est appréciable. Il est constaté que les montants des fonds octroyés et consacrés au paiement des salaires des enseignants engagés sous contrat sont élevés. Toute proposition soumise à l'avenir au GPE devra accorder une plus grande attention à l'éducation des filles et à la qualité de l'enseignement étant donné les difficultés rencontrées dans le pays. Le gouvernement du Cameroun doit être félicité pour son engagement à verser les salaires des enseignants après l'expiration du don. Il convient de développer des synergies entre les évaluations des acquis au niveau national et régional.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
République centrafricaine			Les besoins considérables du pays sont reconnus et le programme est bien ciblé à la situation. Le risque élevé, étant donné le conflit et la situation en matière de sécurité, est également noté, en particulier pour les filles. Les frais techniques et administratifs sont élevés, à hauteur de 30 % du budget (avec 5 % de plus pour la logistique). L'entité de gestion mettra tout en œuvre pour les réduire et est encouragée à les utiliser pour contribuer au renforcement des capacités du gouvernement et faciliter la transition vers une situation normalisée. Le GLPE est encouragé à surveiller la spécificité d'égalité des sexes et à considérer la manière dont l'éducation pourrait contribuer à atténuer le conflit lors de la mise en œuvre et du suivi du projet. Ce point devrait aussi être pris en compte au moment d'élaborer le programme complet et la demande de financement du GPE.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Djibouti		La faible proportion de la partie du budget du gouvernement consacrée à l'éducation de base est constatée. Cette situation devrait être suivie par le GLPE et faire l'objet d'un rapport au Secrétariat. L'absence de participation de la société civile au sein du groupe local des partenaires de l'éducation est une préoccupation à laquelle il convient de remédier. La situation devrait être suivie et faire l'objet d'un rapport au Secrétariat.	L'attention portée à la qualité et à l'équité dans ce programme est appréciable. Les résultats de l'étude de l'UNICEF/UIS sur les enfants non scolarisés doivent être soigneusement examinés par le groupe local des partenaires de l'éducation et incorporés dans la conception du programme de la manière qui convient.
Érythrée		Les indicateurs du cadre de résultats reflètent le plan pour le secteur de l'éducation, plutôt que le projet. Ceci devrait être remplacé dans le droit fil du cadre logique et faire l'objet d'un rapport au Secrétariat lorsque cela se produit, de préférence avant le début de la mise en œuvre.	Appréciation des efforts du gouvernement en matière d'éducation, notamment l'attention portée aux filles, l'équité, les enfants non scolarisés et l'alphabétisation des adultes Le GLPE est encouragé à inclure la participation accrue de la société civile parmi ses membres et dans le cadre de ses processus. Une coordination accrue entre le gouvernement et les donateurs dans le secteur de l'éducation est encouragée. Le programme comprend une proportion élevée de travaux de construction. Toute requête de financement supplémentaire du GPE devrait davantage porter sur l'amélioration des résultats d'apprentissage.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Éthiopie		Les conditions de travail difficiles des organismes de la société civile et leur non-participation au groupe de travail technique (qui fait fonction de GLPE) constituent des sujets de préoccupation. La situation et les droits des syndicats d'enseignants suscitent également de sérieuses préoccupations. Les progrès réalisés pour assurer une plus grande ouverture du GLPE devront être suivis et faire l'objet d'un rapport au Secrétariat.	Les résultats et les progrès accomplis à ce jour par le GEQIP sont impressionnants. La fourniture d'un financement complémentaire à l'aide des fonds de l'Association internationale de développement et d'autres donateurs est louable et le programme bénéficie clairement du soutien et de l'appropriation par le gouvernement.
République kirghize			Le programme est bien ciblé, en particulier sa contribution au développement de la petite enfance qui est adaptée au contexte du pays. La viabilité du programme est une préoccupation en raison du nombre accru d'élèves inscrits dans les programmes d'éducation pour la petite enfance, étant donné surtout les tendances démographiques, aussi doit-elle être suivie de près par le GLPE. Une coordination élargie entre les différents ministères en vue d'améliorer les résultats scolaires est encouragée.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Niger	Suite à la préoccupation concernant la capacité d'absorption et l'inclusion des activités de construction, la période de mise en œuvre est prolongée de 3 ans à 4 ans.		Le GLPE devrait reconsidérer la proportion de construction d'écoles avec 6 salles de classe par rapport aux écoles avec 1 à 2 salles, étant donné le pourcentage de la population vivant dans des zones rurales faiblement peuplées. L'importance limitée accordée à l'éducation des filles dans la proposition est préoccupante. Le GLPE est encouragé à utiliser le montant réservé aux éventualités pour augmenter les activités visant à remédier au faible taux de fréquentation des filles dans le cycle secondaire pour des raisons telles qu'une grossesse précoce ou un mariage précoce et forcé.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Nigéria			L'ampleur des besoins au Nigéria est reconnue et le pays bénéficie d'un engagement permanent d'assurer un soutien financier, le cas échéant. Cependant, la demande semble avoir été rédigée à la hâte. Elle devrait être révisée et soumise à nouveau, soit en tant que proposition pour les États concernés, soit séparément par chaque État. Certaines des questions devant être abordées comprennent : - l'inclusion des interventions visant à atténuer les risques fiduciaires et de sécurité, en particulier pour les filles - le besoin de mieux aligner les programmes sur les plans pour le secteur de l'éducation au niveau étatique dans certains domaines, y compris notamment le développement de la petite enfance et la formation des enseignants - un réexamen de la forte proportion du budget consacré aux bourses scolaires et la faible proportion réservée à la formation des enseignants - l'insuffisance des données recueillies au niveau national et étatique (y compris les données financières sur les contributions nationales à ce secteur) afin de renseigner le développement des programmes - la justification et la viabilité de l'octroi de bourses d'études aux filles en 1re, 2e et 3e années seulement Une meilleure collaboration entre toutes les parties prenantes dans le secteur de l'éducation au Nigéria est encouragée.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Sao Tomé-et-Principe			L'accent mis sur les enseignants et sur l'enseignement dans la proposition est positif. L'utilisation d'une unité chargée de la mise en œuvre du programme est préoccupante étant donné surtout l'expérience positive acquise auprès du gouvernement lors de la mise en œuvre du don précédent du GPE. L'inclusion des organismes de la société civile et des syndicats d'enseignants dans le GLPE est encouragée.
Sierra Leone			L'attention portée aux enseignants dans le programme, notamment la commission pour les services aux enseignants, est la bienvenue. Le GLPE est encouragé à assurer son financement par les fonds publics au-delà de la durée du don. La faible proportion des enseignantes est un sujet de préoccupation. Des efforts doivent être déployés pour augmenter cette proportion. Une collaboration accrue sur le terrain avec les donateurs est nécessaire et devra être soutenue et développée davantage, en particulier dans les domaines du suivi et de l'évaluation. L'entité de supervision est encouragée à utiliser les honoraires conditionnels prévus dans le budget pour mener une étude sur la manière de surveiller les frais de scolarité officieux dans le secteur.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Somalie (zone Centre-Sud)		La version préliminaire actuelle du cadre des résultats indique que des bases de référence seront développées et qu'il n'y aura aucun résultat avant 2017. Le GLPE fera un compte-rendu au Secrétariat sur les progrès réalisés pour établir des indicateurs de référence et la possibilité d'inclure des indicateurs de résultat avant 2017. Le faible pourcentage d'enseignantes recrutées est noté et le gouvernement est encouragé à poursuivre ses efforts pour l'augmenter. Les progrès accomplis dans ce domaine devront faire l'objet d'un rapport au Secrétariat. La viabilité du système d'incitations pour les enseignants est préoccupante. Cette question doit faire l'objet d'un suivi par le GLPE, en particulier sur les efforts déployés pour inclure à l'avenir la rémunération des enseignants dans le budget du gouvernement et devra faire l'objet d'un rapport au Secrétariat.	Il est constaté que des commentaires antérieurs du CCF sur le programme (en réponse à la requête de financement accéléré) ont été pris en considération. Les coûts directs et frais de gestion élevés sont préoccupants et des efforts devront être déployés pour les réduire dans la mesure du possible.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Tanzanie		Le programme manque de cohérence, ce qui peut en affecter les résultats. Les liens entre les intrants et les extrants du programme doivent être renforcés. Le cadre des résultats devrait permettre le suivi de tous les intrants financés par le GPE, ainsi que des résultats pour le secteur au sens large, avec une attention spéciale aux liens entre les activités du programme et les progrès réalisés dans le secteur. En outre, les cibles doivent être revues pour s'assurer qu'elles sont réalistes. Une version améliorée du cadre des résultats sera fournie au Secrétariat.	L'agence suédoise de coopération internationale au développement est félicitée pour avoir assumé le rôle d'entité de supervision. Il est à noter que les activités du programme répondent à la baisse du niveau de qualité de l'éducation, ce qui est positif. Il est à noter qu'il existe de nombreux organismes / bailleurs de fonds opérant dans le secteur de l'éducation et qu'il est nécessaire de renforcer la coordination dans le cadre d'un plan sectoriel cohérent. Le GLPE est félicité pour avoir inclus le secteur privé et la société civile parmi ses membres et dans le cadre de ses processus. Le GLPE est encouragé à inclure également le syndicat d'enseignants.

	Conditions	Compte-rendu	Observations
Gambie	Étant donné la complexité du programme et le désir de s'aligner sur le cycle du programme quadriennal, la période de mise en œuvre est prolongée à quatre ans.		Les éléments novateurs du programme, en particulier les indicateurs liés aux décaissements, sont les bienvenus. Le cofinancement du programme par l'IDA et le gouvernement mérite d'être salué. Le programme, qui comporte un grand nombre de composantes, est complexe. Il aurait été préférable de choisir une modalité mieux alignée plutôt qu'un mode de projet. Aucun effort ne doit être ménagé pour renforcer les capacités et encourager le GLPE à choisir une modalité mieux alignée pour obtenir un don à l'avenir. Il est à espérer que la hausse prévue du financement de l'éducation par le gouvernement aura lieu.
Ouganda	Les deuxième et troisième engagements annuels de fonds pour le programme seront versés uniquement si le groupe local des partenaires de l'éducation fournit un rapport au Secrétariat démontrant que le pourcentage du budget du gouvernement consacré à l'éducation n'a pas baissé par rapport au niveau atteint dans le budget 2013.	Un indicateur des compétences en lecture, écriture et calcul à partir de la 3e année devrait être inclus dans le cadre des résultats et communiqué au Secrétariat dès qu'il aura été mis en place, de préférence avant le début de la mise en œuvre. Le gouvernement de l'Ouganda est fortement encouragé à accroître le pourcentage de son budget consacré à l'éducation. Le GLPE fournira au Secrétariat des informations sur les progrès accomplis sur ce point dès que les budgets nationaux auront été adoptés.	La priorité accordée par le programme à l'acquisition des compétences en lecture, écriture et calcul est appréciable, tout comme l'inclusion d'indicateurs liés aux décaissements. L'importance limitée accordée à l'égalité des sexes et le peu d'intérêt pour la prise en compte des facteurs de non-scolarisation des populations, liés à la demande, sont préoccupants. Une attention particulière devrait être accordée aux conditions de travail des enseignants afin d'éviter une instabilité future dans le secteur de l'éducation.

Demande d'orientation à propos de l'Ouzbékistan

3.8 L'examen par le CCF de la demande de don pour la mise en œuvre du programme de l'Ouzbékistan a été « éclipsé » par les débats politiques sur le travail forcé des enfants en Ouzbékistan pour la récolte du coton, lequel fait l'objet d'un suivi par l'Organisation internationale du travail et d'autres initiatives des Nations Unies. Cette situation a été portée à l'attention du Secrétariat et du CCF par l'intermédiaire des organisations de la société civile.

3.9 Le CCF note que, dans le passé, le Partenariat mondial a financé les secteurs de l'éducation de pays présentant des problèmes de travail des enfants et d'autres violations des droits humains. Toutefois, puisqu'il est allégué que le travail des enfants est cautionné par l'État dans ce cas, quelques membres du CCF ont estimé qu'il s'agissait d'un cas spécial qui devait recueillir l'avis du Conseil en raison du risque qu'il peut faire peser sur la réputation du Partenariat mondial.

3.10 Le jour de l'examen de la demande par le CCF, l'entité de supervision (la Banque mondiale) a présenté une série de mesures au nom du GLPE, visant à remédier à cette situation. Eu égard au délai très court, le CCF a estimé qu'il était impossible d'évaluer l'impact potentiel de ces mesures. En outre, la Banque mondiale a souligné que le document du programme serait revu de manière à incorporer ces mesures. De ce fait, le document n'était pas prêt pour l'examen final.

3.11 Le CCF a discuté du fait que l'Ouzbékistan est un pays à revenu intermédiaire, et quelques membres du CCF ont mis en question son besoin de financement par le GPE. Le CCF a néanmoins respecté la décision du Conseil prise en novembre 2012, qui a prolongé l'admissibilité de l'Ouzbékistan au financement du GPE (ainsi que celle du Nigéria et de Djibouti), malgré son statut actuel de pays IDA relevant de la catégorie iii.

3.12 Les membres du CCF ont également exprimé leurs inquiétudes quant au manque de consultation et au nombre restreint de membres du GLPE. Il a cependant été reconnu que le financement du GPE pour l'éducation pourrait contribuer à l'amélioration de la situation de gouvernance dans le pays.

3.13 Étant donné que la documentation doit être soumise de nouveau (§ 3.10), le CCF ne sera pas en mesure de formuler une recommandation à ce stade et devra examiner la

demande mise à jour. Cependant, avant de prendre en compte toute demande actualisée, le CCF demande des instructions du Conseil sur les points indiqués ci-dessus.

3.14 Sur le plan technique, les commentaires suivants ont été formulés à l'égard du programme :

- l'attention portée à l'éducation de la petite enfance est appréciable
- une grande partie du budget a servi à financer l'achat d'équipements et il est difficile de voir comment cela améliorera les résultats d'apprentissage
- on peut s'interroger sur l'utilité de la distribution d'albums photo aux parents
- le manque d'inclusion des langues des minorités ethniques dans le programme d'études suscite des préoccupations.

4. OBSERVATIONS DU CCF SUR LES TENDANCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES DEMANDES DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les membres du CCF ont formulé les observations suivantes sur la série actuelle des demandes de dons pour la mise en œuvre des programmes :

4.1 Activités/Ciblage

- De nombreux programmes font une large place aux problèmes de qualité et au développement de la petite enfance, mais les interventions ciblant l'alphabétisation des adultes et l'enseignement informel, ainsi que la santé scolaire et la lutte contre le VIH/SIDA, ne sont prises en compte que dans très peu de cas.
- Certains programmes prévoient de nouveaux modes de financement très prometteurs, comme les bourses scolaires et l'utilisation d'indicateurs liés aux décaissements ; même si l'expérimentation avec le financement basé sur les résultats est la bienvenue, les conséquences devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.
- Dans de nombreux cas, les documents des programmes révèlent une prise en compte inadéquate des questions d'égalité des sexes, comme la promotion des enseignantes. Les évaluations finales par le Secrétariat sur le degré de préparation devraient mentionner si l'éducation des filles est un problème dans le pays considéré et devrait constituer un objectif prioritaire du programme.

- Un grand nombre de pays utilisent maintenant des évaluations des compétences en lecture et autres acquis scolaires, ce dont il faut se féliciter à condition qu'elles soient adaptées au contexte local et utilisées pour soutenir les enseignants et améliorer les résultats d'apprentissage.
- Le CCF s'interroge encore sur le point de savoir si ce sont les priorités de l'entité de supervision ou de gestion, plutôt que les priorités du pays, qui influencent le développement des programmes.
- La question des frais de scolarité officieux continue à être soulevée dans les pays adhérents du GPE, ce qui a été mentionné dans le précédent rapport du CCF. Ce besoin doit être examiné à la fois au niveau national et au niveau mondial.

4.2 Modalités de mise en œuvre et de financement

- Le cycle de financement sur une période de 3 ans du GPE n'est pas aligné sur le calendrier de planification à long terme du secteur de l'éducation de nombreux pays, qui couvre souvent une période de quatre ou cinq ans.
- En ce qui concerne les modalités, de nombreux pays demandent spécifiquement l'utilisation d'une modalité d'exécution du projet ; les motifs de cette demande doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Il a été proposé que la priorité à l'égard des modalités soit l'utilisation accrue des systèmes nationaux et une coordination au niveau national.

4.3 Engagement du gouvernement

- La part du budget du gouvernement consacrée à l'éducation est un problème permanent, du fait qu'elle est en baisse dans de nombreux cas. Le Conseil devrait déterminer si le GPE doit exiger un certain niveau de financement public pour permettre l'accès au financement du GPE.

4.4 Processus du GPE

- Les demandes font apparaître une tension persistante entre le modèle mis en œuvre par les pays adhérents au Partenariat mondial et le besoin de prendre en compte les

priorités du plan stratégique, l'optimisation des ressources et les résultats ; cette situation est particulièrement manifeste dans les cadres de résultats qui doivent être liés à la fois aux cibles du plan pour le secteur de l'éducation nationale et aux intrants du financement du GPE pour le secteur/programme global.

- Les membres du CCF et du Secrétariat ont remarqué que les partenaires agissant au niveau local contredisent parfois les acteurs issus des mêmes organismes et agissant au niveau mondial ; dans certains cas, des questions non résolues ou ignorées au niveau local (par ex., dans le GLPE, lors de l'élaboration de la proposition) sont alors soulevées au niveau mondial (par ex., au sein du CCF ou du Conseil) ; les membres du Secrétariat sont souvent confrontés à ce dilemme.
- La participation accrue des organisations de la société civile et d'autres organismes non gouvernementaux dans les processus du GLPE est notée. Le Conseil devrait déterminer si la participation d'organismes non gouvernementaux devrait être obligatoire.

4.5 Données

- Le CCF a souligné qu'il était important de disposer de données au stade de préparation du projet pour étayer la conception des programmes.

5. ÉTAPES SUIVANTES

5.1 Si les programmes sont approuvés par le Conseil, le Secrétariat travaillera en collaboration avec le président du Conseil afin d'envoyer immédiatement une lettre à chaque GLPE concerné, l'informant de l'approbation de l'allocation, ainsi que des commentaires du CCF à l'égard de sa demande. Dans le cas du Nigéria, les raisons de la demande d'une nouvelle soumission par le CCF seront communiquées aux GLPE concernés au niveau national et étatique.

5.2 En outre, le Secrétariat continuera à travailler avec l'Administrateur fiduciaire pour finaliser les Accords sur les procédures financières en instance avec les entités de supervision pertinentes et pour délivrer la lettre d'engagement pour la première année de chaque don au titre de la mise en œuvre des programmes aux entités pertinentes de supervision et de gestion.

5.3 Le CCF note que le « compte-rendu » sur les demandes de dons ainsi que les observations de portée générale figurant dans la Section 5 ci-dessus, devront être communiqués aux nouveaux membres du CCF (ou au comité qui le remplacera).

5.4 Pour le cas de l'Ouzbékistan, le CCF attend les instructions du Conseil, mais sera prêt à examiner toute nouvelle demande pouvant être soumise à court terme par audioconférence.